



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du Mercredi 20 Décembre 2023

Délibération n° 2023-38

Administrateurs présents :

Max Roustan – Christophe Rivenq – Gilbert Albini – Jean-Claude Auribault – William Balez – Max Bordary – Jean Marie Bridier – Daniel Canal – Dominique Fontanille – Richard Hillaire – Khadra Khamari – Florian Laroche – Cédric Marrot – Pierrette Paez – Bernard Saleix – Nordine Sekarna – Michèle Veyret -

Absents excusés :

Christophe Aberlenc avec pouvoir à Richard Hillaire
Yves Tourvieille avec pouvoir à Michèle Veyret
Jean-François Durand-Coutelle avec pouvoir à Bernard Saleix

Absentes :

Julie Lopez-Dubreuil ; Marie-Christine Peyric

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Thierry Spiaggia - Directeur Général
Cédric Veyrenc - Directeur Général Adjoint
Laurine Barthes - DDTM
Joris Philip - Secrétaire du CSE OPH

Assistaient également à la séance :

Alexia Debornes ; Johana Ribot ; Cyril Laurent ; Christel Lorca ; Camille Bary ; Ysabelle Castor ; Pauline Strasman ; Céline Serre ; Patrick Ponge.

Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquina

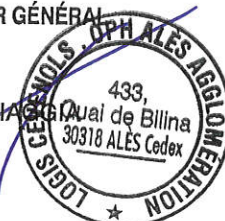
AUTORISATION D'OUVERTURE PARTIELLE DU BUDGET 2024

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2023-38 ci-annexé, après lecture et présentation :

- autorise le Directeur Général de procéder à l'ouverture des lignes budgétaires 2024 en exploitation et en investissement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Thierry SPIAGGIA



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 20 décembre 2023

Rapport n°2023-38

DELIBERATION D'AUTORISATION D'OUVERTURE PARTIELLE DU BUDGET 2024**AUTORISATION D'OUVERTURE PARTIELLE DU BUDGET 2024**

Dans l'attente de l'élaboration et du vote du Budget 2024, qui sera présenté au prochain Conseil d'Administration en février 2024 et afin de ne pas bloquer les dépenses de fonctionnement, il convient d'autoriser le Directeur général à pouvoir engager les dépenses de fonctionnement à hauteur maximale de 30% du Budget de fonctionnement 2023 « exécuté » ainsi que les dépenses liées aux lignes budgétaires des opérations d'investissement à engager en janvier et février 2024.

<u>Total autorisation fonctionnement</u>	10 041 754 €
---	---------------------

Rappel : Budget fonctionnement « exécuté » 2023	33 472 513 €
---	--------------

<u>Total autorisation investissement IT</u>	20 000 000 €
--	---------------------

Dans la mesure où les engagements sont réalisés annuellement courant janvier, il convient pour certains postes budgétaires d'allouer le budget à 100% (les contrats, les énergies, les primes d'assurances).

- Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général de procéder à l'ouverture des lignes budgétaires 2024 en exploitation et en investissement.